



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Yvelines

DECLARATION D'ABSENCE
pour réunion d'information syndicale
durant les heures de service devant élèves
Décret 82-447 du 28/05/1982 (articles 4 à 7)

Service DP1

NOM :	Prénom :
NOM de jeune fille :	
Adresse personnelle :	

Fonction : Directeur Adjoint CPC Rased Non titulaire

École d'affectation : <input type="checkbox"/> Élémentaire <input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Segpa <input type="checkbox"/> ERPD <input type="checkbox"/> Autre :
Circonscription :
Nom de l'école de rattachement :
Commune :
Justificatif à fournir.
Date de l'absence : du _____ au _____ inclus (nombre de jours : _____)

Fait à le

Signature de l'enseignant

<p>Direction de l'école Quelle est l'organisation du service prévue ? :</p> <p>Transmis à l'IEN le :</p> <p>Signature :</p>	<p>Date d'arrivée de la demande à l'IEN :</p> <p><input type="checkbox"/> l'école est en capacité de s'organiser à l'interne <input type="checkbox"/> le remplacement pourra être assuré <input type="checkbox"/> le remplacement risque de ne pas être assuré</p> <p>Transmis à la DSDEN le :</p> <p>Vu et pris connaissance Signature et cachet de l'IEN :</p> <p>Saisie sur ARIA :</p>	<p>Décision du DASEN</p> <p><input type="checkbox"/> Accordé <input type="checkbox"/> Refusé</p> <p>Le directeur académique de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines</p> <p align="center">Serge CLEMENT</p>
--	--	--